

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 21
votants : 26
en exercice : 29

L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 8 avril à 18h00
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Didier MILHAU maire-adjoint

Date de convocation du Conseil Municipal le mardi 2 avril 2024

Objet :

Contractualisation avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, et attribution. MJL

Présents : Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Jacqueline PATROUX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Ghislaine RAYNAUD ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

Absents : Michel JAMMES ; Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN.

Secrétaire de séance : Sylvie LASSERRE

Le Président expose :

L'association **Maison des Jeunes et des Loisirs de Sigean (MJL)** ayant pour objet l'organisation et la promotion de toutes activités sportives, physiques, culturelles, éducatives, de spectacles et de loisirs a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 52 750 €

A l'appui de cette demande au titre de 2024, l'association a adressé un dossier comprenant les informations sur l'association ainsi que sur la réalisation effective et conforme de la convention d'attribution de subvention de l'année 2023.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé de renouveler la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2024 et d'accorder à l'association Maison des Jeunes et de Loisirs de Sigean une subvention d'un montant de 52 750 Euros.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mars 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés
(26 pour) :

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20240408-DEL-2024-023-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

- **Prend** connaissance de la convention relative à l'attribution d'un concours financier au titre de 2024 à la MJL pour un montant de 52 750 €
- **Approuve** ladite convention
- **Autorise** la signature par le Président et son exécution
- **Dit** que la dépense sera imputée à l'article L 65748 du budget primitif 2024.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024
Et de la publication le 11/04/2024
Réception en Préfecture le 10/04/2024

Le Maire
Michel JAMMES



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire-adjoint
Didier MILHAU



La secrétaire de séance
Sylvie LASSERRE